



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte le 10 octobre 2019

Monsieur le Préfet des Landes
24 rue Victor Hugo
40021 Mont de Marsan Cédex

Transmission électronique : pref-secretariat-prefet@landes.gouv.fr

Objet : demande de contrôle de légalité

Monsieur le préfet,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le permis de construire n° 40 17 819 F009 délivré à M. _____ pour la construction d'un hangar agricole de 60 m² sur la commune de Mazerolles quartier Baussiet (à proximité de l'église classée).

Le terrain concerné est classé au plan local d'urbanisme en zone N (agricole) où sont autorisées les constructions liées à l'activité agricole « *les constructions sont autorisées à condition d'être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole* »

Le plan local d'urbanisme intercommunal qui est actuellement en enquête publique (du 9 septembre 2019 au 11 octobre 2019) classe ce terrain en zone N (agricole)

A la lecture du règlement actuellement en vigueur comme du futur règlement cette demande aurait dû faire l'objet d'un avis défavorable des services instructeurs pour les raisons suivantes : M.

n'est pas agriculteur, ni lié à cette profession même si sur ses terres il a des moutons. Il est PDG du groupe

Nous vous demandons de faire produire un avis défavorable à ce dossier. Personne ne peut accepter la construction d'un bâtiment illégal. S'il est réalisé, il doit être démonté.

En espérant que vous interviendrez comme la SEPANSO le souhaite, veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://sepanso40.fr>